



Pas de bébés à la consigne !

Collectif 38

Charte de fonctionnement

Le Collectif Pas de Bébé à la Consigne 38 s'est formé à partir d'initiatives locales, syndicales et associatives rejoignant l'appel du Collectif National du même nom.

Son but est de défendre les intérêts des jeunes enfants et de leurs familles dans les différents modes d'accueil existants et de promouvoir le secteur de la petite enfance mis en danger par les contextes économiques et politiques actuels.

Objectifs

- Proposer un espace de débats et de réflexions
- Echanger de l'information au niveau des parents, des professionnels, ainsi qu'avec les organisations syndicales et les associations
- Faire le lien avec les politiques et les élus locaux
- Valoriser les initiatives locales en direction de la petite enfance.
- Effectuer une veille sur toutes les initiatives prises par le gouvernement afin de faciliter la mobilisation des acteurs

- Se faire le relais et alimenter le collectif « pas de bébés à la consigne » national et les collectifs départementaux, mais aussi les autres initiatives, appel des appels, états généreux, etc...

Principes

Un collectif qui est l'affaire de tous donc ouvert à tous

- Il se réunit une fois par mois minimum (et plus si nécessaire)

Des comptes rendus sont faits à chaque rencontre et diffusés par le collège de coordination.

- Pour des actions urgentes un « collège de coordination » est mis en place. Il ne se substitue pas au collectif.

Actuellement, il est constitué :

- Caroline PLISSON et Marie-Laure BONNABESSE (ACCEPP 38-73),
- Sophie FINET et Céline GIRARD (professionnels)
- Anne-Catherine GROSJEAN et Elodie CUVILLIEZ (FNEJE 38),
- Laurence ALGUDO et Myriam AISSOUI (CGT),
- Marie-Chantal DESRUMEAUX et Marie-José CHOSSON (CFDT).

Ce collège de coordination est chargé

- de proposer des pistes d'action dans les situations d'urgence, de relancer les signataires du collectif national et d'éventuels acteurs locaux
- De gérer la boîte mail : (gestion tournante par les membres du « collège de coordination » avec une rotation tous les trois mois).
- de faire la diffusion des informations aux membres du collectif et à l'extérieur.

- Chaque participant est également invité à relayer à son tour l'information auprès de ses réseaux.
- Chaque membre du collectif peut le représenter sur la base du volontariat et après validation du collectif dans son ensemble.
- Les courriers sont validés par le collectif soit en réunion, soit par mail avec un délai annoncé pour les situations d'urgence dans le respect des valeurs du collectif